

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 DECEMBRE 2018 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, M. LERICHE Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. JULIEN Jérémy, M. CATRY Bruno.

Excusés : Mme KONATE Catherine, Mme VILCHEZ Corine, Mme PARENT Gaëlle, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIOT Martine, M. KARAYANOGLOU Roger, Mme LISOWSKI Thérèse.

Pouvoirs : : Mme KONATE Catherine à M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme VILCHEZ Corine à Mme BALITOUT Hélène, Mme PARENT Gaëlle à M. COPPIN Franck, Mme CARVALHO Michèle à Mme FRETE Thérèse, Mme PIOT Martine à M. POTET Patrick, M. KARAYANOGLOU Roger à M. BONNETON André, Mme LISOWSKI Thérèse à M. CALMELS Daniel.

Absent : M. POLUS Luc.

Secrétaire de séance : Mme CUZY Bernadette.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 08 novembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2018-108	Madame CEOLIN	AK 106	741
2018-109	Monsieur POLLET et Madame PEIX	AC 35	935
2018-136	Décision - Indemnité de sinistre		

I – ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Motion contre la suppression du Tribunal de Grande Instance de Compiègne - Délib n° 2018-145 :

Il est proposé de voter une motion contre la loi de la réforme de la justice voté à l'Assemblée Nationale dans la soirée du 05 décembre dernier.

Cette loi prévoit la création d'un Tribunal Judiciaire supposant fusionner tous les Tribunaux de Grande Instance d'un département et conduire à la disparition d'autres (comme par exemple Compiègne).

Cette réforme va entraîner un préjudice pour les justiciables comme ce fut le cas pour le canton d'Hazebrouck qui ont vu leur Tribunal de Grande Instance disparaître et se retrouvent désormais face à un désert judiciaire.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

2 - Trophée de la ville – désignation du lauréat - Délib n° 2018-146 :

Après proposition, la Commune souhaite attribuer le trophée pour l'année 2018, à l'association Les amis de l'école Jean Hochet. Cette dernière sera récompensée lors de la cérémonie des Vœux du

Maire le vendredi 11 janvier prochain et bénéficiera d'une subvention de 223 €.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

3 – Débat d'Orientation Budgétaire exercice 2019 - Délib n° 2018-147 :

M. Gérard prend la parole et présente le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2019. Ce dernier est consultable en Mairie sur simple demande.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

4 – Bail Maison Médicale - Délib n° 2018-148 :

Pour le bail plusieurs possibilités s'offrent à la Commune. Les négociations sont en cours avec les médecins concernés pour définir les modalités, le montant du bail à intervenir mais aussi et surtout quelle entité juridique sera preneuse du bail. La question sera reportée au Conseil Municipal du mois de février 2019 pour une application probable au premier mars 2019 (date à confirmer). Toutefois, il est présenté les modalités du bail pour la SAS Ambulance du noyonnais et proposé un montant de loyer mensuel de 155 € correspondant à la typologie du local.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5 - Emprunt - Délib n° 2018-149 :

Il est nécessaire de financer par un emprunt certains travaux. Trois banques ont été contactées : CAISSE D'EPARGNE, BANQUE POSTALE et SOCIETE GENERALE pour un financement de 500 000 € amorti sur 20 ans avec un remboursement trimestriel et à échéances constantes.

La Société Générale n'a pas répondu à l'offre.

Au vu des simulations et après analyse, il est proposé de retenir l'offre à taux fixe de la Banque Postale.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Adhésions et cotisations 2019 - Délib n° 2018-150 :

Les adhésions et cotisations ont été votées lors du Conseil Municipal du 17 septembre 2018. Nous avons reçu l'appel de cotisation de l'Adico qui s'élève à 2 528.40€. Il est nécessaire de modifier les montants des cotisations de la manière suivante :

COTISATIONS ET ADHESIONS A DIVERS ORGANISMES – Année 2019

ORGANISMES	2019 montants votés	2019 rectificatif
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS	50,00 €	50,00 €
AMARIS (Assoc. Communes pour la Maîtrise	600,00 €	600,00 €

des Risques Technologiques Majeurs)		
Conseil national des villes et villages fleuris	250,00 €	250,00 €
ADICO	2 500,00 €	2 528.40 €
A.N.C.G.V.M. (ASSOC. CROIX DE GUERRE) 2013 à 2017 Cotisations 2013 à 2016 non demandées (5 années à 30€)	60,00 €	60,00 €
A.P.V.F Petites Villes de France	400,00 €	400,00 €
CAP'OISE (CENTRALE D'ACHAT PUBLIC)	150,00 €	150,00 €
ADTO	5 000,00 €	5 000,00 €
Syndicat d'énergie de l'Oise	1 000,00 €	1 000,00 €
Provision	210,00 €	181.60 €
TOTAL	10 220,00 €	10 220,00 €

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Décision Modificative n°3 – Budget communal - Délib n° 2018-151 :

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Article	Désignation	BP	DM 03	TOTAL	
21312	OP112 / Plafond + porte coupe feux école H. Michel	0,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	Non prévu au BP
21318	OP116 / Service technique bureau batimodule	7 623,00 €	1 500,00 €	9 123,00 €	Non prévu au BP
2182	Annulatif titre cession véhicule année 2008	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Ecritures d'ordre (demande trésorerie)
2188	Chalet CYM déco Noël	0,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	Remplacement de l'ancien / non prévu
21311	OP110/AG1 réaménagement rdc mairie	80 660,00 €	-40 175,00 €	40 485,00 €	Moins élevé que prévu
2138	OP308/AG1 Travaux maison médicale	759 412,00 €	20 200,00 €	779 612,00 €	Avenant + ajout divers travaux
2188	OP118/R4 servante espaces verts	2 000,00 €	160,00 €	2 160,00 €	Plus élevé que prévu
21318	Chap 041/OP116/R3 / Tvx en régie vestiaire Serv Tech	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	Ecritures d'ordre
21318	Chap 041/OP110/AG1 / Tvx en régie police	3 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	Ecritures d'ordre
21311	Chap 041/OP110/AG1 / Tvx en régie accueil mairie	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Ecritures d'ordre
21312	Chap 041/OP112/E3 / Tvx en régie toilette J. Hochet	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Ecritures d'ordre
			36 585,00 €		
RECETTES					
Article	Désignation	BP	DM 03	TOTAL	
28031	Chap 040 / amortissements études sans travaux	5 000,00 €	36 000,00 €	41 000,00 €	Ecritures d'ordre
10222	FCTVA	85 000,00 €	9 985,00 €	94 985,00 €	Régul suite notification
021	Virement de la section de fonctionnement	51 318,00 €	-9 400,00 €	41 918,00 €	
			36 585,00 €		
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Article	Désignation	BP	DM 03	TOTAL	
6135	R4 / Locations mobilière (nacelle, rouleau, benne...)	2 000,00 €	2 500,00 €	4 500,00 €	Retard livraison achat nacelle
61551	R4 / Réparation matériel roulant	19 000,00 €	1 400,00 €	20 400,00 €	Réparation boîte de vitesse tracteur élevée
627	AG1 / Services bancaires	1 000,00 €	700,00 €	1 700,00 €	Frais tirage ligne de trésorerie
65888	Autres	940,00 €	1 300,00 €	2 240,00 €	Frais scolarité CLISS Clermont
68111	Chap 040 / amortissements études sans travaux	5 000,00 €	36 000,00 €	41 000,00 €	Ecritures d'ordre
6067	E4 / fournitures scolaires école H. Michel	12 368,00 €	- 1 000,00 €	11 368,00 €	Transfert crédit au 60632
60632	E4 / Petit matériel école H. Michel	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	Transfert crédit du 6067
615231	V92 / VRD marché à bon de commande	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	Plus élevé que prévu
023	Virement à la section d'investissement	51 318,00 €	- 9 400,00 €	41 918,00 €	
			42 500,00 €		
RECETTES					
Article	Désignation	BP	DM 03	TOTAL	
722	Chap 042 /AG1 / Tvx en régie police + accueil mairie	3 000,00 €	16 000,00 €	19 000,00 €	écritures d'ordre
722	Chap 042 /E3 / Tvx en régie toilette école J. Hochet	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	écritures d'ordre
722	Chap 042 /R3 / Tvx en régie vestiaire Service Technique	0,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	écritures d'ordre
773	Annulatif mandat cession véhicule année 2008	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	Ecritures d'ordre (demande trésorerie)
			42 500,00 €		

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 – ICNE 2018 - Délib n° 2018-152 :

Le montant des intérêts courus non échus en 2018 qui seront payés en 2019 s'élève à 45 636.98€.

Conformément à l'instruction de la M14 qui oblige le rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice concerné, les écritures internes suivantes devront être passées pour ce même montant à l'article 66112 :

- un mandat sur l'exercice 2018,
- un mandat annulatif sur l'exercice 2019 ;

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9 – Tarifs fourrière 2019 - Délib n° 2018-153 :

Depuis le 1er janvier 2018, la Société Protectrice des Animaux (SPA) gère notre fourrière animale dans le cadre d'un marché public. Cela signifie que nous pouvons collecter les participations des propriétaires lorsqu'ils viennent récupérer leur animal.

A titre d'exemple, la SPA demandait un forfait de mise en fourrière de 50 € et un forfait journalier de 10 € à partir du premier jour plein et une refacturation des actes vétérinaires. Ce mode de fonctionnement, nous permettra de disposer de recettes à côté de dépenses obligatoires.

Il est proposé de fixer des tarifs similaires à ceux de la SPA :

Mise en fourrière = 50 €

Forfait journalier = 10€

La SPA nous transmettra de manière mensuelle ou trimestrielle la liste des animaux récupérés avec les coordonnées de leur propriétaire. Ces éléments nous serviront à l'émission d'un titre de recettes.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Conseil Municipal Jeunes - Voyage à l'Assemblée Nationale – Information :

Le CMJ planifie la visite de l'Assemblée Nationale avec les communes de Chiry-Ourscamp et de Longueil-Annel. Cette visite est proposée aux enfants des CMJ de chaque commune. Elle est prévue pour 50 personnes (enfants et accompagnants) le 12 février 2019.

Dans un souci de simplification des procédures le transport sera facturé à chaque commune pour un tiers du prix. Le montant prévisionnel s'élève à 225.67€ pour notre commune (677€ TTC au total).

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : M. LETOFFE

11 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement vacances scolaires : Convention CC2V - Délib n° 2018-154 :

L'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires (vacances scolaires) est une compétence de la Communauté de Communes des Deux Vallées et un contrat enfance/jeunesse est passé avec la CAF de l'OISE jusqu'au 31/12/2019.

Afin de faire des économies, il est proposé le transfert de l'ALSH extrascolaire de RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Il sera passé une convention avec la C.C.2.V avec les conditions suivantes au fonctionnement de l'A.L.S.H :

- Les agents d'animations de l'ALSH restent employés communaux de la Ville.
- Seront effectués par la direction sur avis du Maire et de l'Adjointe responsable des affaires sociales.
 1. Le recrutement des animateurs vacataires.
 2. Les dates des sessions et d'inscription des enfants.
 3. le programme des animations, sorties et séjours mini camps.

Les enfants résidant à Ribécourt-Dreslincourt ne devront pas être dirigés vers d'autres centres de la CC2V sauf à leur demande. Le choix des prestataires de restauration des enfants devra être conservé.

- La commune concède l'application des tarifs de la CC2V. Elle ne refusera pas les enfants du territoire CC2V dans la mesure des places disponibles.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

12 – Maison de Quartier : tarifs sortie Musée Grévin – Délib n° 2018-155 :

Dans le cadre de l'organisation des animations des vacances de Noël 2018 au sein de la Maison de Quartier, il est organisé une sortie au musée GREVIN le 28/12/2018.

Il est proposé le tarif de 8 € par personne.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV – TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

13 – Avenants plus et moins value travaux Maison Médicale – Information et Délib n° 2018-156 :

En prenant en considération les aléas de chantier, il s'est avéré nécessaire de modifier les prestations prévues aux différents lots.

N° Lot	ENTREPRISES	Montant avenant € H.T.	% Marché
1 – V.R.D.	SA DEGAUCHY	4 720.00	4.77
2 – GROS ŒUVRE	CHARLET	4 332.00	6.73
3 – CHARPENTE	TAILLY MENUISERIE	1 018.82	0.82
4 – COUVERTURE	MONSEGU SA	-1 807.90	-4.28
5 - MENUISERIES	E.A.V.	- 380.00	-0.92
6 – PLATRERIE	SARL TRIDON	1 359.50	2.43
7 – PLOMBERIE	SARL AIREO	0.00	0.00
8 – CLIMATISATION	LE CAMUS SARL	0.00	0.00
9 – ELECTRICITE	DEMON ELECTRICITE	2 435.00	4.78

10 - PEINTURE	TH COULEUR	1 694.26	3.81
Total des avenants par rapport au marché initial		13 371.68	2.30%

Une délibération est nécessaire concernant le lot n°2 (avenant >5%) :

En prenant en considération les aléas de chantier, il s'est avéré nécessaire de modifier les prestations prévues au lot n°2 « Gros-Œuvre-Démolition », en effet, la teinte de l'enduit choisi pour l'isolation extérieure du bâti existant qui se rapproche au mieux du bardage métallique de l'extension est plus onéreuse que la teinte initiale du marché.

De plus l'isolation extérieure du soubassement de l'existant a été demandée par le bureau de contrôle afin de limiter les ponts thermiques.

A contrario, nous pouvons déduire une partie de l'installation de chantier facturée par le lot n°2 ainsi que la dalle béton pour le groupe extérieur de la climatisation qui a été réalisé par le lot n°1 (V.R.D.).

En plus-value : + 5 052.00 € H.T.

Teinte ITE Gris foncé gamme Sun+

Ebrasement retour enduits ITE

Isolation périphérique soubassement bâti existant

En moins-value : - 720.00 € H.T.

Installation de chantier

Dalle béton extérieure

Soit un avenant en plus-value de 4 332.00 € H.T. soit 6.73 % du montant initial du marché portant le marché à 68 689.90 € H.T. au lieu de 64 357.90 € H.T. initialement prévu.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

V – CULTURE ET JEUNESSE

Rapporteur : MME BILLOIR

14 – Adhésion au Ciné Rural 60 - Délib n°2018-157 :

La médiathèque souhaiterait dans son programme de 2019 élargir ses animations (ciné-concert, projection de films divers et d'animation)

Pour mener à bien ces idées, il est proposé de signer une convention avec l'association Ciné Rural 60.

La Commune devrait s'acquitter d'une adhésion annuelle de 100 € et de 50 € par projection. (soit 3 prévues pour 2019)

Le matériel, projectionniste, films et droits de projection seraient assurés par Ciné Rural 60. En contrepartie, la Commune s'engage à fournir une salle adéquate pour 50 personnes (salle Jacques Prévert idéalement).

Il convient de décider si les entrées seront gratuites ou si une participation sera demandée.

Pour information, la projection d'un film sans partenariat sous-entend pour la Commune, de se procurer le film, d'acquérir le matériel adéquate, de payer les droits de SACEM et droits de projection.

Il semble donc plus intéressant économiquement de s'associer à une association telle que Ciné Rural 60.

Il est nécessaire d'avoir l'accord du cinéma le plus proche, à savoir Thourotte. Il convient de préciser qu'il s'agirait de projections ponctuelles liées à des projets et non une programmation régulière comme c'est le cas à Thourotte.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé, aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H00.